

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 117

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Seule une personne sur dix a pris ses dispositions

Très peu de gens se préparent à l'éventuelle perte de leur capacité de discernement. Prenez vos dispositions suffisamment tôt avec le dossier DOCUPASS.

Depuis 2013, toute personne majeure et capable de discernement peut prendre des dispositions juridiquement valables pour le cas où elle perdrait sa capacité de discernement. Or, jusqu'à présent, la population n'a que peu utilisé cette possibilité de faire connaître ses choix. Seule une personne sur cinq a établi des directives anticipées, et à peine une sur dix un mandat pour cause d'inaptitude.

De nombreuses personnes ne connaissent pas du tout les possibilités liées au nouveau droit de la protection de l'adulte. Avec un mandat pour cause d'inaptitude, par exemple, toute personne majeure peut désigner un représentant qui, si elle perd sa capacité de discernement suite à un accident ou une maladie, s'occupera de ses affaires au quotidien, gèrera ses finances et la représentera dans ses rapports juridiques avec les tiers.

Les directives anticipées, elles, vous permettent de définir les traitements et soins médicaux que vous souhaiteriez recevoir pour le cas où vous ne seriez plus en mesure de vous exprimer valablement. Dans les dispositions de fin de vie, vous consignez tous vos souhaits relatifs à votre fin de vie et à votre décès. Ces décisions peuvent notamment soulager vos proches. Chacun devrait se livrer à une réflexion personnelle sur ces questions sans attendre. Voilà pourquoi DOCUPASS existe : un dossier complet pour consigner tous vos souhaits et dispositions en cas d'événement grave.

**Commandez votre DOCUPASS dès aujourd'hui !**

Informations et commandes sur :

[www.docupass.ch](http://www.docupass.ch)



DOCUPASS est la solution globale reconnue pour les documents et sujets suivants:

- Directives anticipées
- Dispositions de fin de vie
- Mandat pour cause d'inaptitude
- Informations pour le testament
- Carte de dispositions personnelles
- Brochure d'information détaillée

**Veillez m'envoyer contre facture :**

**ex. du dossier complet DOCUPASS**  
à CHF 19.- (TVA comprise, hors frais d'emballage et de port)

Nom :

Rue :

NPA, localité :

Téléphone :

Envoyer à :  
Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, Case postale, 8027 Zurich



ge 11/19